



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 11525

Numéro SIREN : 432 173 854

Nom ou dénomination : "AGENCE GRAND PUBLIC"

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2017 sous le numéro de dépôt 86563



1708674401

DATE DEPOT : 2017-08-22

NUMERO DE DEPOT : 2017R086563

N° GESTION : 2000B11525

N° SIREN : 432173854

DENOMINATION : "AGENCE GRAND PUBLIC"

ADRESSE : 34 rue des Bourdonnais 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2017/06/30

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

AGENCE GRAND PUBLIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70 euros
Siège social : 34 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS
R.C.S. PARIS B 432 173 854

06 B 11525

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept,
Le 30 juin,
A 17h30,

DB 3006 2017. FJ

Le sous-signé, Laurent SABLIC, président de LUCIE SAS, actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée « AGENCE GRAND PUBLIC » rappelle que la réunion porte sur l'ordre du jour suivant :

Greffe du Tribunal
Acte déposé le :
22 AOUT 2017
Sous le N° : 86563

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Mise à jour du changement d'adresse de PSK AUDIT et suppression du commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoir pour formalités.

Puis il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés à l'actionnaire unique dans les délais légaux.

Il est ensuite fait lecture du rapport de gestion et du rapport.

Puis, l'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils concernent et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus au Président de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de **140 546 €** comme suit :

- Dividende revenant à l'actionnaire unique **140.546 €**

Il sera mis en paiement le 30 juin 2017 au plus tard.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'actionnaire unique générale constate :

- Qu'il a été versé la somme 129.229 € de dividendes à l'actionnaire unique LUCIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Qu'il a été versé la somme de 70.000 € de dividendes à l'actionnaire unique au titre de l'exercice 2014
- Qu'il a été versé la somme 24.042 € de dividendes à l'actionnaire unique LUCIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuve ledit rapport et les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce qui y sont énoncées.

CINQUIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE L'ADRESSE DE PSK AUDIT – SUPPRESSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'associé unique prend acte de la démission du commissaire aux comptes suppléant qui ne sera pas remplacé, conformément aux nouvelles dispositions de la loi SAPIN 2016-1691 du 9 décembre 2016,. Seul le commissaire aux comptes titulaire, la société PSK AUDIT- 179 boulevard Haussmann – 75008 PARIS, reste mandaté.

DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Laurent SABLIC
Pour LUCIE SAS

